

demande, monsieur l'Orateur, pouvons-nous faire fi des droits de ces gens pour qu'une société plus affluente puisse en profiter? Non c'est évident. Ils ne seront protégés que par une déclaration nette de souveraineté canadienne.

Pour l'opposition officielle, les Canadiens seuls doivent aménager le Grand Nord. Bien des gens reluquent nos ressources, mais nous ne participerons jamais à un bradage de celles-ci. Il faut commencer par établir un véritable inventaire de nos besoins futurs. Beaucoup disent que le Grand Nord sera la sève du Canada de demain. Le Canada doit donc le découvrir et le mettre en valeur. S'il y a là-bas, comme l'indiquent les spécialistes, d'importants gisements de pétrole, c'est au Canada d'en réglementer l'exploitation. Si la souveraineté canadienne n'est pas affirmée, nous verrons d'innombrables Pierre, Jacques et Jean émettre des revendications sur le Grand Nord et procéder à des forages *off-shore* désordonnés. C'est au Canada seul de lutter contre la pollution dans l'Arctique canadien. Nous ne pouvons confier cette tâche ni aux Nations Unies, ni aux armateurs, ni aux compagnies pétrolières ou à quelque autre organisme. C'est là une responsabilité purement canadienne.

Le Canada s'est déjà vu exposé au danger, sans raison, par un gouvernement qui a voulu écarter la menace de la pollution de façon tout à fait désordonnée. C'est l'opposition officielle qui a fait remarquer au gouvernement que le *Manhattan*, au cours de son premier voyage, transportait deux fois plus de mazout comme carburant que n'en transportait l'*Arrow* en fret quand il s'est fracassé, plus tôt cette année, dans la baie de Chédaboutou, en Nouvelle-Écosse. Nous, de cette province, et bien d'autres de l'extérieur sans doute, connaissons le tort immense que cet accident a causé aux pêcheries et à toute l'écologie de la région. Les hommes de science nous mettent en garde contre les dangers de la pollution, celle de la terre, celle de l'air et celle de l'eau. On s'interroge sur la survie du genre humain s'il ne respecte pas la nature et l'environnement dans lequel il a le privilège de pouvoir vivre.

La mésaventure du *Torrey Canyon* demeure l'épée de Damoclès suspendue sur nos têtes. Pas une police d'assurance au monde ne saurait ni ne pourrait compenser les dommages infligés à notre environnement, dans l'éventualité d'un désastre, dans le Nord, comparable à celui du *Torrey Canyon*. Un tel désastre renverserait l'équilibre délicat de la nature dans l'Arctique et pourrait provoquer une rupture écologique complète. Ses réper-

[M. Crouse.]

cussions pourraient atteindre chaque être humain de la planète. Voilà les menaces que font planer sur nous les nouvelles découvertes de la science et de la technique. Toutefois, à mon avis, si la technique doit continuer de révolutionner la société, il faut par la technique même, réparer les dégâts. Sur la terre et sur les eaux, la présence canadienne a été établie dans l'Arctique par les explorateurs, par la police, par les tribunaux et par le commerce canadiens.

• (4.10 p.m.)

Ceux qui s'opposent à la souveraineté canadienne sur les eaux de l'Arctique prétendent que le passage du Nord-Ouest doit être considéré comme une voie de passage internationale parce qu'il relie deux parties de l'océan. Le droit international toutefois, a établi qu'un passage entre deux océans n'est considéré international que s'il a été utilisé fréquemment et sans contestation sérieuse par la navigation internationale. Ce n'est pas le cas pour le passage du Nord-Ouest.

L'autorité souveraine sur l'Arctique ne signifie pas opposition au passage paisible et inoffensif par la voie du Nord. Mais c'est au Canada de déterminer et de décider en quoi consiste un passage inoffensif et c'est à lui qu'il appartient d'établir et d'appliquer les règlements qui protégeront nos intérêts nationaux. Selon moi, s'opposer aux prétentions canadiennes de souveraineté c'est se déclarer contre le Canada, contre les Canadiens et contre l'humanité elle-même.

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, en proposant la motion portant troisième lecture de ce bill, je n'ai pas grand-chose à ajouter, sauf pour remercier les honorables députés qui, au stade de la deuxième lecture, ont voté à l'unanimité en faveur de ce bill visant à établir une zone de 100 milles relativement au contrôle de la pollution dans l'Arctique.

Ce geste unanime de la Chambre des communes a grandement favorisé la position canadienne à l'égard des autres pays, dans l'objectif humanitaire que nous poursuivions en proposant ce bill. Il était impérieux de nous assurer, en raison des problèmes particuliers au Nord canadien et pour le bénéfice des populations indigènes du Nord, d'agir immédiatement plutôt que d'attendre qu'il se produise un désastre, car les navires commencent déjà à circuler, le Nord sera bientôt ouvert à la circulation.

Au cours d'un voyage que j'ai eu l'occasion de faire à Washington en vue de discuter des